

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 7 août 2023 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

**Étaient présents :**

Mmes les conseillères :        Sonia Gauthier  
   Marlen Laliberté

M. les conseillers :                Jean-Marie Garneau  
   Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Dany Dallaire, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**Étaient absentes :**

Mmes les conseillères :        Mélissa De Launière  
   Edith Lalancette

**1.Mot de bienvenue**

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale fait lecture de l'ordre du jour.

**4908.08.23**

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire comme suit en ajoutant les points 16.1 à 16.3 à « Affaires nouvelles » :

1.        Mot de bienvenue
2.        Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.        Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2023
4.        Suivi des travaux rang St-Joseph
5.        Projet mutualisation de l'eau potable et eaux usées
6.        Suivi du dossier de l'église
7.        Projet de règlement numéro 203-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
8.        Achat de plateaux de services – Chalet du 49<sup>ième</sup>
9.        Réparation d'estrades : achat de matériaux
10.      Festival du Bucheron
11.      Nomination d'un représentant : comité de vitalisation volet 4
12.      Nomination d'un agent local de développement
13.      Approbation des comptes et prélèvements à payer
14.      Correspondance
15.      Rapport des comités
16.      Affaires nouvelles
- 16.1     Consul
- 16.2     Rang St-Charles
- 16.3     Dépliant touristique

17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### **3. Adoption des procès-verbaux de la séance tenue le 4 juillet 2023**

#### **4909 .08.23**

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2023 tel que rédigé.

### **4.Suivi des travaux Rang St-Joseph**

La directive visant la mise en place d'abat-poussière sur la section des travaux refait ainsi que la directive de mise en place de 2 ponceaux additionnels pour les entrées de charretière non identifiées au plan sont déposées au conseil. Il y a lieu de les approuver.

#### **4910.08.23**

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'accepter les 2 directives de chantier totalisant 43 104, 41 \$ dans le cadre du contrat de réfection du rang St-Joseph.

L'entrepreneur a déposé sa demande de paiement pour les travaux, au total de 400 473.87 \$. La recommandation de l'ingénieur concernant le paiement n'a pas encore été transmise.

#### **4911.08.23**

Il est proposé par M. Raphael Langevin, appuyé par M Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement d'approuver le paiement #1 à l'entrepreneur D. Lavoie et fils, conditionnellement et selon le montant qui sera recommandé par Mme Claudia Veilleux, ingénieure.

Ces travaux étant terminés, il est anticipé que le coût final soit inférieur au montant de la subvention annoncée par le M. T. M. D. Le conseil désire demander au ministère de pouvoir faire exécuter d'autres travaux sur ce rang et ainsi utiliser la totalité de la subvention.

#### **4912.08.23**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une aide financière de 392 166 \$ dans le cadre du programme PAVL-volet redressement (# dossier EHP49842);

**ATTENDU QUE** les travaux prévus au projet faisant l'objet de l'aide financière sont complétés.

**ATTENDU QUE** le coût final prévu sera moins élevé que l'estimation initiale et moins élevé que le montant de l'aide financière accordée;

**ATTENDU QU'UNE** somme d'environ 15 000\$ à 20 000\$ pourrait ainsi être perdue;

**ATTENDU QUE** le conseil désire réaliser des travaux additionnels sur le même rang, lesquels donneront une plus-value à cette infrastructure;

**ATTENDU QU'À** cette fin l'utilisation de l'aide financière totale serait nécessaire;

**A CES CAUSES**, il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement que :

- La municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande au ministère des Transports et de La Mobilité durable de pouvoir bénéficier de la totalité de l'aide financière de 392 166 \$ accordés pour divers travaux dans le rang St-Joseph

### **5. Projet de mutualisation de l'eau potable et des eaux usées**

À la suite de la dernière réunion, Ville de Dolbeau-Mistassini a déposé aux municipalités un nouveau scénario pour ce regroupement de services. Le nouveau scénario répond aux attentes de la municipalité. Il est recommandé d'accepter celui-ci.

#### **4913.08.23**

**ATTENDU QUE** Ville de Dolbeau-Mistassini a présenté aux municipalités de la M.R.C un projet de mutualisation pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées;

**ATTENDU QUE** ce projet de mutualisation comporte plusieurs avantages pour la municipalité (non-obligation d'embauche d'employés spécialisés, meilleur suivi des opérations entre autres);

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède actuellement aucune installation de traitement des eaux usées et qu'un projet en cours de préparation devrait voir le jour d'ici 2 ans;

**ATTENDU QU'UN** scénario modifié de mutualisation préparé en date du 17 juillet 2023 a été soumis aux municipalités, lequel scénario tient compte de l'absence d'installation d'eaux usées pour Notre-Dame-de-Lorette;

**ATTENDU QUE** le projet de mutualisation serait déposé au M.A.M.H. pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.

**À CES CAUSES**, il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement :

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de participer à un projet de mutualisation de services en regard de l'eau potable et des eaux usées pour lequel la ville de Dolbeau-Mistassini serait maître d'œuvre selon les modalités d'une hypothèse préparée en date du 17 juillet 2023.

### **6. Suivi dossier de l'église**

Le transfert de propriété envers la municipalité n'est toujours pas officiel. Nous attendons les documents notariés à cette fin.

Une lettre de madame Diane Imbeault est déposée. Elle demande au conseil de céder l'église au comité du patrimoine religieux de Notre-Dame-de-Lorette pour 1.00\$.

Les élus ne sont pas d'accord avec cette demande. Une lettre de refus sera transmise à madame Imbeault indiquant les raisons, particulièrement que la municipalité acquiert cette propriété pour la réalisation d'un projet futur pour la municipalité.

## **7. Projet de règlement numéro 203-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire**

M Raphaël Langevin donne un avis de motion qui sera déposé et adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 203-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et il dépose au conseil le projet de règlement numéro 203-23 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire »

## **8. Achat de plateaux de service – chalet 49 ieme**

Mme la mairesse demande au conseil de voir a acheté 100 plateaux de services, pour mettre au chalet du 49<sup>ieme</sup> pour les services de repas. Le coût est estimé à 800 \$.

### **4914.08.23**

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement de faire l'achat de 100 plateaux de services pour le chalet du 49<sup>ieme</sup>.

## **9. Réparation d'estrades : Achat de matériaux**

Une liste de matériaux a été préparée aux fins de réparation des estrades de la municipalité. À la suite d'une demande de soumission, 3 soumissions ont été transmises par des quincailleries comme suit :

1	Nutrinor Quincaillerie Normandin	2 346.91 \$
2	Rénomax inc.	2 232.42 \$
3	Ferlac Dolbeau-Mistassini	2 303.49 \$

### **4915.08.23**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Marlen Laliberté et il est résolu unanimement d'accepter la soumission de Rénomax inc. pour la fourniture de matériaux nécessaire à la réparation des estrades de la municipalité.

## **10. Festival du Bucheron**

Mme la mairesse informe les membres concernant le festival, son déroulement ainsi que la programmation préliminaire.

## **11. Nomination d'un représentant : comité de vitalisation volet 4**

Il est recommandé de procéder à la nomination de Mme Cathy Bérubé, agente de développement comme représentante sur ce comité en remplacement de M. Daniel Tremblay.

### **4916.08.23**

Considérant qu'une entente de vitalisation est intervenue entre la MRC Maria-Chapdelaine et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour la période 2021-2025;

Considérant qu'un comité de vitalisation est en place pour démarrer et gérer cette entente;

Considérant que le comité de vitalisation est formé de 9 personnes dont un représentant de chacune des quatre (4) municipalités qualifiées de Q4 et Q5;

Considérant que la municipalité désire nommer une employée municipale pour siéger sur le comité;

En conséquence il est proposé par M. Jean-Marie Garneau appuyé par Mme Marlen Laliberté et il est résolu unanimement :

- Que Mme Cathy Bérubé, agente de développement et d'administration à la municipalité soit déléguée pour siéger sur le comité de vitalisation du FRR volet 4 au nom de la municipalité de Notre-Dame-De-Lorette.

- Que cette nomination remplace toute nomination antérieure

## **12. Nomination d'un agent local de développement**

Il est recommandé de nommer Mme Cathy Bérubé, au poste d'agente local de développement pour la municipalité.

### **4917.08.23**

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement de nommer Mme Cathy Bérubé, nouvellement embauchée par la municipalité, au poste d'agente locale de développement et qu'une partie de la rémunération de Mme Bérubé soit financée à l'aide du Fonds participatif rural de la MRC Maria-Chapdelaine.

## **13.Approbation des comptes et prélèvements à payer**

### **4918.08.23**

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 45 743.26 \$ et d'en autoriser le paiement.

## **14. Correspondance**

- MMM développement : Offre de service projet de développement récréotouristique secteur chalet du 49<sup>ième</sup> – volet écotourisme et plein air. Le dossier est mis à l'étude
- MMM développement : Offre de service projet de développement récréotouristique secteur chalet du 49<sup>ième</sup> – volet hébergement, camping et service. Le dossier est mis à l'étude.
- Ministère des Ressources naturelles et des forêts : réponse à notre résolution adoptée (régime de taxation des lots boisés)
- La Maison Colombe-Veilleux : invitation au tournoi de golf annuel le 19 août 2023

### **4919.08.23**

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement de faire l'achat de 2 billets pour le souper qui se tiendra le 19 août prochain au total de 80 \$.

- MSH service conseil : rapport d'inspection des ponceaux. Ce rapport sera analysé à l'occasion d'un comité plénier qui se tiendra d'ici la fin du mois.
- Mme la Ministre Geneviève Guilbault : confirmation d'une aide financière de 20 000\$ dans la cadre du programme PAVL – volet PPA

## **15. Rapport des comités**

Aucun rapport n'est fait

## **16. Affaires nouvelles**

### **16.1 Consuls**

Ce dossier fait encore la manchette à la suite du refus de certaines municipalités d'assumer les dépenses d'entretien.

La Ville de Normandin a transmis une lettre dans le dossier. Les membres du conseil sont en accord avec cette lettre. Il y a lieu de signifier à la Ville de Dolbeau-Mistassini la position municipale.

### **4920.08.23**

CONSIDÉRANT QU'un projet artistique de fabrication de consuls a été réalisé il y a quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été installées près de la route sur les terrains de la haltes des bleuets;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de ces consuls a été transférée à la Ville de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a refusé de participer financièrement à un projet de rénovation du consul représentant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité était libre de participer ou non à ces rénovations;

CONSIDÉRANT l'état actuel de ce consul;

CONSIDÉRANT QUE le consul nuit dans son état actuel à l'image de Notre-Dame-de-Lorette et contribue même à diminuer l'embellissement du site;

À ces causes, il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par M Raphaël Langevin et il est résolu unanimement :

(a) de demander à la Ville de Dolbeau-Mistassini de retirer ledit consul de son emplacement actuel et de voir à l'entreposer et ce, dans les meilleurs délais.

(b) de retirer immédiatement tous les éléments d'identification liant ce consul à notre municipalité (logo, plaque, affiche, autres) tant que le consul n'aura pas été enlevé.

### **16.2 Rang St-Charles**

Les membres discutent sur divers travaux à faire dans ce chemin. Diverses vérifications seront faites.

### **16.3 Dépliant touristique**

Mme Marlen Laliberté informe les membres qu'elle a travaillé avec les représentants de la M.R.C dans le but de la préparation d'un dépliant touristique. Diverses photos de la municipalité ont notamment été prises et paraîtront. Le dépliant devrait être complété sous peu.

Mme Laliberté émet l'idée d'un slogan pour la municipalité : « Un village pur près de la nature »

**17.Période de question**

Aucune question

**18.Levée de l'assemblée**

À 20 heures 28, M. Raphael Langevin propose la levée de l'assemblée.

---

Rita de Launière, mairesse

---

Dany Dallaire, directrice  
générale par intérim